



Mont  
Saint  
Aignan

## AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

|                                                                      |                                    |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE</b> | <b>CADRE 2 : AUTORISATION POUR</b> |
| déposée le : 06/02/2026                                              | INSTALLATION D'ENSEIGNE            |
| par : Chloé Pâtisserie                                               | AP 076 451 26 0001                 |
| demeurant à : 27 rue Louis Pasteur                                   | <b>2026.476</b>                    |
| 76130 MONT-SAINT-AIGNAN                                              |                                    |
| représenté par : Madame DELAFOSSE Chloé                              |                                    |
| pour : Remplacement d'une enseigne                                   |                                    |
| sur un terrain sis : 27 rue Louis Pasteur à Mont-Saint-Aignan        |                                    |

### LE MAIRE

Vu la loi n°217 du 12 Avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches et aux enseignes, notamment le chapitre 2 ;

Vu la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes ;

Vu l'approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal en date du 15 avril 2024 ;

Vu le règlement de la zone ZE3 ;

Vu l'avis de Madame LELIEVRE, Architecte des Bâtiments de France émis pour la DP 076 451 26 00026 ;

Vu la demande produite pour la modification d'enseigne (cadre 1) ;

### ARRÊTE

Article 1 : la modification d'enseigne est autorisée pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

fait à Mont-Saint-Aignan, le 30/03/2026  
pour le maire et par délégation



**Didier COURBOILLET**

adjoint au maire chargé de l'urbanisme